



DÉCISION
du **28 JAN. 2025**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 27 novembre 2024

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

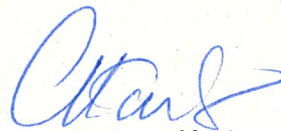
LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 27 novembre 2024, portant sur:

un crédit de 370 000 francs destiné au financement des équipements de réseau informatique, de la téléphonie et des postes de travail ainsi que l'acquisition des systèmes informatiques nécessaires à la municipalisation des crèches

est approuvée.



Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO

V I L L E D E
G E N È V E



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1623 IV
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

**Crédit de 370 000 francs destiné aux équipements informatiques de la
municipalisation des crèches (PR-1623 IV)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 63 oui

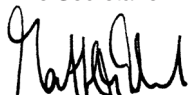
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de
370 000 francs destiné au financement des équipements de réseau infor-
matique, de la téléphonie et des postes de travail ainsi que l'acquisition
des systèmes informatiques nécessaires aux municipalisations des crèches
de 2024 à 2028.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article
premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville
de Genève, à concurrence de 370 000 francs.

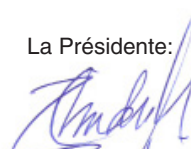
Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du
bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au
moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2025 à 2028.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :


Matthias Erhardt

La Présidente:


Livia Zbinden